

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 19 juin 2017 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE , Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

- **Avis sur les enquêtes publiques en cours** :

Actuellement quatre enquêtes publiques sont en cours sur la commune. Le conseil doit donner un avis sur ces consultations publiques.

1. Projet d'éoliennes sur les communes de Saint-Junien les Combes et Roussac : Un parc de 5 éoliennes doit être implanté sur ces deux communes.
2. Projet de méthaniseur à Saint-Junien les Combes : Un méthaniseur doit voir le jour sur la commune de Saint Junien les Combes, au Francour, afin de valoriser les effluents d'élevage du domaine de Berneuil et de la société Terralys.
3. Plan d'épandage : Le digestat du méthaniseur, après compostage doit être épandu chez les agriculteurs situés sur un périmètre de 23 communes.
4. Zone du Monteil : Une enquête publique est en cours portant sur l'extension de la zone du Monteil haut.

Après délibérations, un vote à bulletins secrets est demandé.

1. Le projet d'éoliennes est approuvé à l'unanimité.
2. Compte tenu de son caractère industriel et financier, des nuisances (sonores, olfactives...) et des dangers pour l'environnement et la population pouvant être engendrés par le projet de méthaniseur, celui-ci est rejeté à 7 voix contre, 1 pour et 2 abstentions.
3. Le plan d'épandage est également rejeté à 7 voix contre, 2 pour et 1 abstention.
4. La zone du Monteil est approuvé à 8 pour, 1 contre et 1 abstention.

- **Demandes de subventions** :

Nous avons des demandes de subvention concernant l'association pour le mondial de tonte, la banque alimentaire de la Haute-Vienne pour l'achat d'un camion frigorifique, ainsi que pour l'AFSEP.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'AMTM pour la somme de 250 euros, décide à 7 voix pour et 3 abstentions d'octroyer 50 € à la banque d'aide alimentaire, et décide enfin de ne pas donner de subvention à l'AFSEP à 4 voix pour, 4 contre et 2 abstentions, la voix du maire étant prépondérante.

- **Décisions modificatives** :

Budget communal, section investissement :

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
2188	10000	
020	- 5000	
15112/040		5000
TOTAL	5000	5000

Budget assainissement, section fonctionnement :

ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
022	1100	
61523		1100
TOTAL	1100	1100

- **Augmentation du temps de travail d'un agent :**

Compte tenu de l'arrêt prolongé d'un agent, et du besoin concernant les services techniques, il serait nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un agent actuellement à temps partiel. En effet, celui-ci effectue régulièrement des heures complémentaires. L'avis du comité technique paritaire est nécessaire.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de saisir le CTP en vue de passer cet agent de 20 à 28 heures hebdomadaires.

- **Avis sur le PADD :**

Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLUI). Il définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées. Une réunion publique a été organisée en avril, avec une très faible participation. Cependant, le PADD étant finalisé, il est nécessaire que le conseil municipal l'approuve avant de poursuivre.

Il se décline en huit thèmes : économie, tourisme, agriculture, mobilité et transports, équipements et services, habitat, environnement, énergies renouvelables et développement durable.

Après délibérations, le PADD est approuvé à 9 voix et 1 abstention

- **Date du prochain conseil :** La date est fixée au lundi 11 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 30.